



**HAL**  
open science

## Champ(s) de formation Hmpl: histoire, mémoire, patrimoine, langage

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Hmpl: histoire, mémoire, patrimoine, langage. 2016, Université de Rouen. hceres-02036102

**HAL Id: hceres-02036102**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036102>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport du champ de formation

« Histoire, mémoire, patrimoine,  
langage (HMPL) »

Présenté par

l'Université de Rouen

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Claire Martinot, présidente du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Présentation du champ

Le champ *Histoire, mémoire, patrimoine, langage (HMPL)* présenté par l'Université de Rouen rassemble les formations suivantes :

- Huit licences généralistes : *Histoire ; Humanités ; Langues étrangères appliquées (LEA) ; Lettres ; Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) ; Musicologie ; Philosophie ; Sciences du langage (SDL)*.
- Une licence professionnelle : *Métiers de la culture : management et médiation*.
- Cinq masters : *Histoire patrimoine ; Linguistique ; Langues, idées, sociétés (LIS) ; - Musique et musicologie ; Textes, culture, publics*.

Chaque formation s'inscrit dans le périmètre scientifique défini par les thématiques de recherche des cinq équipes d'accueil (EA) auxquelles sont rattachés 70 % des enseignants-chercheurs de licence et de master : EA 3831 : Groupe de Recherche d'HISTOIRE (GRHIS) ; EA 4701 : DYNAMIQUE SOciale et LANGagière (DYSOLA) ; EA 4705 : Equipe de Recherche Interdisciplinaire sur les Aires Culturelles (ERAC) ; EA 3229 : Centre d'Etudes et de Recherche EDiter/Interpréter (CEREDI) ; EA 4295 : Conflits, représentations et dialogues dans l'univers anglo-saxon (CORPUS).

Les domaines professionnels couverts par les 14 formations sont diversifiés bien que les débouchés les plus nombreux se situent dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. Mais d'autres débouchés, à la suite des spécialités professionnelles des masters, sont possibles dans les métiers du tourisme, du patrimoine, du commerce, de la culture et de l'édition.

Le positionnement du champ confère à l'Université de Rouen un rôle important dans la Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE). Certaines formations sont en effet uniques dans la ComUE, d'autres ont le souci de la complémentarité entre les sites.

Un très grand nombre de partenariats existe avec les entreprises de la région, les associations et institutions culturelles essentiellement régionales et quelques institutions universitaires nationales.

## Synthèse de l'évaluation de formations du champ

Les licences et masters constituent un ensemble cohérent : chaque formation est bien identifiée et la progressivité entre les parcours de licences et les spécialités de masters correspondantes est visible.

Parallèlement aux enseignements disciplinaires, de grande qualité, les enseignements de licence visant l'acquisition de compétences transversales telles les langues étrangères, l'informatique, voire un perfectionnement en expression écrite et orale (licences de *Philosophie, Humanités, Histoire, Sciences du langage*) constituent un atout appréciable pour la formation générale des étudiants et facilitent leurs choix d'orientation.

Les cinq masters offrent au total six spécialités recherche et cinq spécialités professionnelles. Chacun est organisé autour d'un tronc commun et de deux spécialités, professionnelle et recherche.

L'architecture du champ ne prévoit pas d'harmoniser la nature et la place des projets, des stages et de la préprofessionnalisation d'une formation à l'autre : dans les spécialités recherche des masters et dans les parcours généralistes des licences, les stages sont absents ou facultatifs et donc non évalués, alors que dans d'autres parcours de licence et dans toutes les spécialités professionnelles des masters, les stages sont obligatoires et font l'objet d'un rapport encadré par un enseignant-chercheur et un professionnel extérieur. Certaines formations encouragent cependant ou rendent obligatoires les stages à l'étranger (licence et spécialité *LEA*, master *Histoire* spécialité *Patrimoine*) ou encore une mobilité ERASMUS (licence *Humanités, LEA*).

La professionnalisation de la licence professionnelle des *Métiers de la culture* se manifeste d'une façon très originale par l'organisation annuelle, sous la responsabilité des étudiants, d'un festival-école « Les pluriels ».

La politique de l'université accorde une grande importance au projet personnel de l'étudiant, les enseignements correspondants sont présents dans la plupart des L1.

La place de la recherche est réelle dans les masters y compris dans les formations à orientation professionnelle : les étudiants sont incités à participer aux séminaires des équipes d'accueil, aux Journées d'étude et aux conférences.

La politique des langues de l'Université de Rouen est très volontariste : l'anglais est souvent obligatoire. D'ailleurs, certains enseignements se font en anglais dès la licence. Cependant, l'importance accordée aux langues devrait s'appliquer à d'autres langues vivantes comme l'allemand, par exemple, qui souffre d'effectifs réduits.

Certaines formations proposent une réelle ouverture à l'international dans différents pays et continents (ainsi la double diplomation en histoire et la sensibilisation à la recherche historique étrangère).

L'aide à la réussite reçoit une attention particulière en L1, par une mise à niveau, dans plusieurs formations, et par un encadrement personnalisé, dans les formations professionnelles et dans les formations à effectifs réduits. La licence *SDL*, pour sa part, signale qu'elle a mis en place un suivi spécifique pour les étudiants sourds ou aveugles. Néanmoins, les possibilités et conditions de réorientation sont peu explicites bien que des passerelles soient évoquées entre les différents parcours de licence.

Les modalités d'évaluation sont renseignées *a minima*. On remarque cependant que certaines formations diversifient leur mode de contrôle des connaissances (MCC) en donnant un poids important à l'évaluation orale (licences de *Philosophie*, d'*Histoire*) ou à l'évaluation professionnelle en mettant les étudiants face à des problèmes effectifs à résoudre (licence professionnelle des *Métiers de la culture*, ou spécialité master *Développements des publics de la culture*).

Il est regrettable que les informations concernant le recrutement des étudiants, leur insertion professionnelle ou la poursuite en doctorat soient insuffisamment renseignées. Seules les formations professionnelles fournissent des résultats représentatifs du devenir des étudiants (au-dessus de 60 % d'insertion professionnelle 18 mois après le diplôme de M2).

La stabilité des effectifs confirme l'attractivité des formations. On notera de surcroît que les effectifs à l'entrée en L1 de la licence *SDL* ont doublé depuis 2012-2013 et que ceux de la licence *LEA* ont atteint un très gros chiffre (426 inscrits en 2014-2015).

Malgré les effectifs importants de certaines formations, les taux de réussite sont très encourageants (licences *SDL* et *Humanités*). Sans surprise, les taux d'échec des autres licences généralistes (passage de la L1 vers la L2) sont de l'ordre de 50 %. Il est regrettable de retrouver ce taux d'échec élevé (à la sortie du M1) dans certaines spécialités recherche des masters.

Il faut souligner que certaines formations (licences *LEA*, *Philosophie*, *Humanités*) souffrent d'un sous-encadrement dommageable.

Le pilotage des formations est assuré par des équipes pédagogiques très impliquées. D'ailleurs, chacune est dotée depuis janvier 2015 d'un Conseil de perfectionnement qui se réunit une fois par an. Cependant, la constitution de ces Conseils n'est pas homogène d'une formation à l'autre. Et l'évaluation faite par les étudiants, qui est un des indicateurs utiles dans le pilotage des formations, n'est pas encore généralisée.

### Points forts

- Formations universitaires de qualité, appuyées sur de solides équipes de recherche.
- Equipes pédagogiques disciplinaires dynamiques.
- Prise en compte des besoins d'orientation spécifiques des étudiants, en particulier en L1.
- Mise en place d'enseignements transversaux utiles à l'insertion professionnelle dans certaines formations.

### Points faibles

- Visibilité insuffisante des mutualisations et des passerelles au sein du champ.
- Absence de coordination entre l'Observatoire de la vie étudiante (OVEFIP) et les formations (type de publics accueillis, suivi des diplômés).

- Manque d'harmonisation, au niveau du champ, des modalités de contrôle des connaissances et du fonctionnement des jurys de mentions.
- Sous-encadrement dommageable de certaines formations (licences *LEA, Philosophie, Humanités*).

## Recommandations

Il serait souhaitable de :

- Développer une politique de champ favorisant l'appropriation par chaque formation des dispositifs qui existent déjà au sein de la ComUE (politique des langues, MCC, stages, orientation et réorientation).
- Mutualiser les pratiques d'accompagnement à l'orientation, en particulier en L1 et en M1.
- Harmoniser les enseignements de préprofessionnalisation.
- Développer l'ouverture à l'international.
- Soutenir l'innovation pédagogique des formations à visée non professionnelle ou à faibles effectifs (licence de *Philosophie*, parcours *Allemand* de la licence *LLCER*).

## Avis global du comité d'experts

Le champ *Histoire, mémoire, patrimoine, langage (HMPL)* exploite de façon satisfaisante les ressources de son environnement socio-économique et culturel et s'appuie de façon cohérente sur le potentiel de recherche des cinq équipes d'accueil. Bien que la politique du champ en matière de langues soit très volontariste, la politique de l'ouverture du champ à l'international peut encore être améliorée.

La mise en place, récente, d'une politique de champ doit mutualiser tout ce qui peut aider à la réussite des étudiants : le suivi et l'aide à l'orientation, les modes de contrôle des connaissances et la préprofessionnalisation à travers les stages.

# Observations de l'établissement

**PRESIDENCE**

Mont Saint Aignan, le 20 mars 2016.

Affaire suivie par :  
Sabine Ménager

Le Président

à

☎ 02.35.14.68.20

✉ [sabine.menager@univ-rouen.fr](mailto:sabine.menager@univ-rouen.fr)

Monsieur le Président du HCERES

**Objet : observations relatives aux rapports d'expertise des dossiers champs et formations de l'Université de Rouen**

Monsieur,

Les équipes pédagogiques de l'Université de Rouen et moi-même remercions les experts de l'HCERES pour leur évaluation de notre offre de formation qui permettra sans nul doute d'améliorer la lisibilité et le suivi de celle-ci. D'ores et déjà, les équipes pédagogiques tiennent compte des recommandations formulées dans la construction de l'offre de formation 2017-2021.

Je souhaite toutefois attirer votre attention sur certains retours des experts qui font état de « résultats d'enquête d'insertion lacunaires » ou « d'absence d'enquêtes qualitatives (employabilité) » dans les dossiers d'auto-évaluation.

L'Université tient à moduler ce propos. En effet, au-delà des enquêtes ministérielles réalisées à 30 mois, l'Observatoire de la Vie Etudiante, des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OVEFIP) mène chaque année des enquêtes d'insertions auprès des diplômés de licences professionnelle et de masters 18 mois après l'obtention de leur diplôme.

Ces enquêtes ont pour objectif de suivre l'insertion de l'ensemble des diplômés aussi bien quantitativement (taux d'emploi, taux de poursuite d'étude, ...) que qualitativement (emploi occupé, adéquation emploi / formation, salaire, taux de cadre, ...). L'ensemble des résultats étant publié pour chaque mention chaque année sur le site de l'université : <http://formation-ve.univ-rouen.fr/les-enquetes-d-insertion-et-de-devenir-278372.kjsp>

Les taux de réponses moyens de 75% pour les Licences professionnelles et de 73% pour les Master rendent ces enquêtes significatives et exploitables par les équipes pédagogiques. C'est certainement à ce niveau que se situent les principaux axes d'amélioration. En effet, certains conseils de perfectionnement mis en place trop récemment ne se sont pas encore totalement appropriés la richesse de ces enquêtes. Cette appropriation devra être renforcée.

Un autre écueil concerne les enquêtes licence. Jusqu'à présent, l'OVEFIP enquête les diplômés et les non diplômés de licence 30 mois après leur sortie de l'établissement, ces enquêtes ne sont réalisées que tous les deux ans et les étudiants à distance ne sont pas concernés. Au cours de l'autoévaluation, nous avons pris conscience que le rythme et le périmètre de ces enquêtes ne sont plus adaptés. Par conséquent, il a été décidé de conduire chaque année une enquête de devenir auprès des diplômés 18 mois après l'obtention





de la licence en appliquant la même méthodologie que celle utilisée dans les enquêtes de suivi des diplômés de licence professionnelle et de master.

Enfin je souhaite attirer votre attention sur le fait que les établissements cohabilités n'ont pas été renseignés dans les rubriques prévues à cet effet des rapports HCERES.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Président,

Cafer ÖZKUL